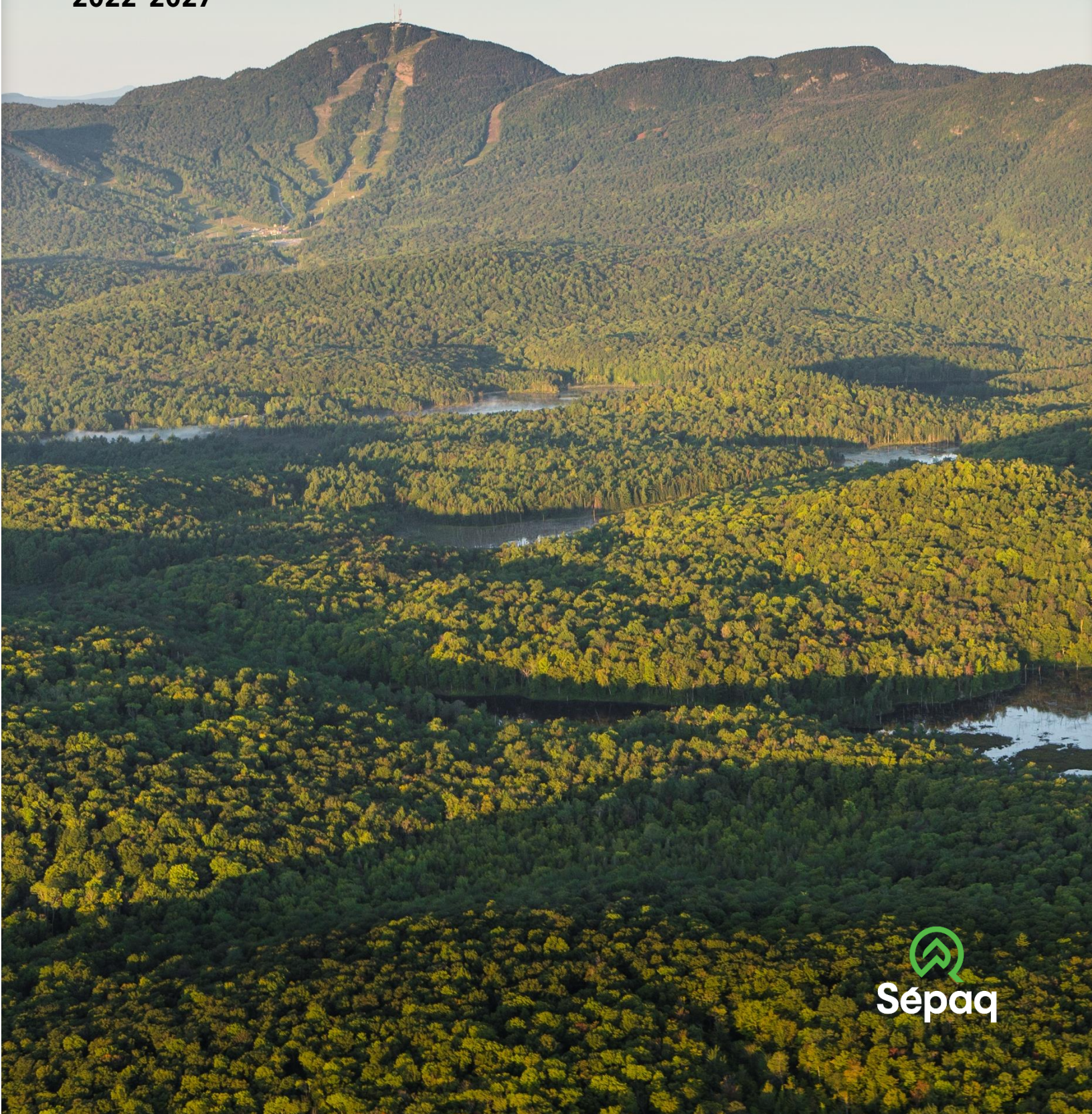


PLAN DE CONSERVATION

Parc national du Mont-Orford

2022-2027



Équipe de réalisation

Claudia Lascelles Responsable du Service de la conservation et de l'éducation du parc national du Mont-Orford, Sépaq

Mario Landry Directeur du parc national du Mont-Orford, Sépaq

Gabrielle Grenier Biologiste à la vice-présidence Exploitation, parcs nationaux et campings, Sépaq

René Charest Spécialiste en conservation à la vice-présidence Exploitation, parcs nationaux et campings, Sépaq

Aide à la rédaction et révision

Andréanne Lemay Chargée de projet à la vice-présidence Exploitation, parcs nationaux et campings, Sépaq

Marc-André Villard Biologiste à la vice-présidence Exploitation, parcs nationaux et campings, Sépaq

Comment citer le document :

« Sépaq, 2022, Plan de conservation 2022-2027 – Parc national du Mont-Orford, Sépaq. »

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	1
PILIERES DU PLAN DE CONSERVATION	2
CIBLES DU PARC NATIONAL DU MONT-ORFORD.....	3
ENJEU 1 – ENVAHISSEMENT DES LACS FRASER ET STUKELY PAR LE MYRIOPHYLLE À ÉPIS.....	4
ENJEU 2 – ENVAHISSEMENT DES MILIEUX NATURELS ET AMÉNAGÉS PAR LE ROSEAU COMMUN.....	6
ENJEU 3 – MAINTIEN DU COUVERT FORESTIER	8
VULNÉRABILITÉ 1 – RUISSELLEMENT DES STATIONNEMENTS ET D’UNE PARTIE DU CAMPING STUKELY VERS LE LAC STUKELY	10
VULNÉRABILITÉ 2 – QUALITÉ DE L’EAU DU RUISSEAU CASTLE	11
VULNÉRABILITÉ 3 – MAINTIEN DE LA CONNECTIVITÉ ÉCOLOGIQUE ENTRE LE PARC ET SA PÉRIPHÉRIE	12
VULNÉRABILITÉ 4 – MORTALITÉ DES OISEAUX DANS LES FENÊTRES DES NOUVEAUX BÂTIMENTS.....	14
VULNÉRABILITÉ 5 – PROTECTION DE LA COMMUNAUTÉ DE TORTUES	16
RÉFÉRENCES	18

AVANT-PROPOS

La mission des parcs nationaux du Québec est d'assurer la conservation permanente de territoires représentatifs des régions naturelles du Québec ou des sites naturels à caractère exceptionnel, notamment en raison de leur diversité biologique, et de les rendre accessibles afin que ceux-ci puissent profiter aux générations actuelles et futures.

Pour réaliser cette mission, la Politique sur les parcs nationaux du Québec (MFFP, 2018) prévoit différents outils, dont le plan de conservation et le programme de suivi des indicateurs environnementaux (PSIE). Le plan de conservation est un outil de planification qui détermine les enjeux de conservation prioritaires et les vulnérabilités, ainsi que l'ensemble des stratégies et actions à réaliser en matière de conservation pour les cinq prochaines années. Le PSIE est un outil de surveillance qui regroupe plusieurs indicateurs qui visent à déterminer l'état de santé des parcs nationaux, et sert d'assise à la réflexion menant à l'élaboration des plans de conservation.

Les plans de conservation 2022-2027 constituent la troisième génération de plans de conservation des parcs nationaux du sud du Québec gérés par la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq). Le processus de réalisation de ces plans s'appuie sur les standards ouverts pour la pratique de la conservation. Le *Conservation Measures Partnership* (CMP), un partenariat regroupant des agences publiques, des organismes non gouvernementaux et des d'entreprises privées, a élaboré cet ensemble de principes et de pratiques standardisés au niveau international afin de faciliter la planification de la conservation (CMP, 2020).

Finalement, les plans de conservation s'inscrivent dans la vision du développement durable de la Sépaq qui adhère au Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies et de ses 17 objectifs. Les plans de conservation contribuent à l'atteinte de plusieurs objectifs de développement durable, plus particulièrement à l'objectif 15 (vie terrestre).

PORTRAIT DU PARC NATIONAL DU MONT-ORFORD

Le parc national du Mont-Orford a été créé en 1938 et préserve un territoire de près de 60 km² représentatif de la région naturelle des Monts Sutton. Les grandes crêtes arrondies entrecoupées de larges vallées et surplombées par d'imposants massifs si caractéristiques du parc font partie de la chaîne de montagnes des Appalaches, avec le mont Orford comme plus haut sommet, à 853 m d'altitude. Le parc est un endroit riche en milieux humides et cours d'eau, incluant un fen, deux rivières et plusieurs ruisseaux de montagne. Les érablières règnent sur les trois quarts du territoire du parc et se caractérisent par une grande richesse floristique. D'autres peuplements forestiers, tels que les bétulaies et les forêts conifériennes (sapin, épinette rouge), occupent de plus petites superficies. La grande variété d'habitats favorise l'établissement d'une faune diversifiée. C'est notamment un lieu de prédilection pour plus de 210 espèces d'oiseaux. Considérant le secteur de l'agrandissement futur, le parc est limitrophe à huit municipalités, soit Orford, Austin, Eastman, Magog, Bonsecours, Racine, Saint-Denis-de-Brompton, Melbourne et Sherbrooke.

PILERS DU PLAN DE CONSERVATION

La structure que prend la troisième version des plans de conservation est déclinée en trois entités centrales qui orientent nos actions, soit les cibles de conservation, les enjeux de conservation prioritaires et les vulnérabilités.

Cibles de conservation

Les cibles de conservation sont les éléments clés au cœur de la création et de la mission du parc national. C'est ce que l'on souhaite conserver en priorité. Les cibles sont d'abord les milieux naturels. Elles peuvent aussi être des communautés naturelles, des espèces clés¹, des sites ou éléments historiques, archéologiques, paléontologiques ou environnementaux. Les cibles constituent un sous-ensemble du patrimoine naturel et humain du parc national, et leur protection permet d'assurer la conservation de l'ensemble du parc.



Enjeux de conservation

Les enjeux de conservation prioritaires mettent de l'avant les éléments sur lesquels nous devons intervenir afin d'assurer la conservation des cibles. Ils peuvent être définis comme étant des situations jugées problématiques qui engendrent des conséquences importantes sur l'une ou plusieurs cibles de conservation, et pour lesquelles nous faisons le choix de concentrer nos énergies au cours des cinq prochaines années.



Vulnérabilités

Les vulnérabilités, tout comme les enjeux de conservation, mettent de l'avant les éléments sur lesquels nous devons intervenir afin d'assurer la conservation des cibles. Elles réfèrent à des situations pour lesquelles les connaissances ne permettent pas de confirmer l'état de santé d'une ou de plusieurs cibles de conservation. Il peut aussi s'agir de situations actuellement acceptables, mais pour lesquelles il y a un risque de dégradation future.



¹ Espèce dont la présence est d'une grande importance pour plusieurs autres organismes, et dont la disparition pourrait entraîner celle d'autres espèces et modifier grandement le fonctionnement des écosystèmes.



Cibles du parc national du Mont-Orford

Les cibles de conservation du parc national du Mont-Orford et leur viabilité sont présentées dans cette section. La viabilité représente la capacité qu'ont les cibles de conservation de résister ou de se remettre de perturbations anthropiques et de se maintenir dans le temps sans intervention de notre part. Elle est évaluée à partir des indicateurs du PSIE et de la connaissance fine du territoire et permet d'identifier à quels endroits l'équipe du parc national doit concentrer ses énergies afin d'assurer la conservation de l'ensemble des milieux naturels qui le composent.

CIBLE 1 – LACS FRASER ET STUKELY

ÉTAT À SURVEILLER

- ↳ La présence du myriophylle à épis, du roseau commun et le risque d'introduction d'autres espèces exotiques envahissantes, en plus de la quantité de matières en suspension dans l'eau qui proviennent des infrastructures du camping et de la plage du lac Stukely indiquent que des interventions doivent être réalisées afin d'assurer la conservation à long terme des deux lacs.

CIBLE 2 – MILIEUX HUMIDES ET AQUATIQUES

ÉTAT À SURVEILLER

- ↳ La présence de colonies de roseaux communs et de myriophylles à épis dans les milieux aquatiques et riverains, ainsi que la sédimentation dans le ruisseau Castle indiquent que des interventions doivent être réalisées afin d'assurer la conservation à long terme des milieux humides et aquatiques.

CIBLE 3 – MILIEUX FORESTIERS

ÉTAT À SURVEILLER

- ↳ La fragmentation du territoire du parc et de sa périphérie, ainsi que le dépérissement des arbres dans les campings et l'augmentation de la fréquentation des milieux forestiers indiquent qu'un suivi de la cible doit être réalisé et que des interventions sont nécessaires afin d'assurer sa conservation à long terme.

CIBLE 4 – COMMUNAUTÉ DE TORTUES

ÉTAT INCONNU

- ↳ Très peu de connaissances sont disponibles, il est donc impossible de statuer sur l'état de santé de la cible.

CIBLE 5 – FAUCON PÈLERIN

ÉTAT BON

- ↳ Notre niveau de connaissance de la cible indique qu'aucune intervention particulière n'est requise afin d'assurer sa conservation à long terme.



Enjeu 1 – Envahissement des lacs Fraser et Stukely par le myriophylle à épis

Mise en contexte

Bien que les lacs Fraser et Stukely (**Cible 1**) soient officiellement à l'extérieur du parc, ils demeurent largement utilisés par les visiteurs du parc, que ce soit pour la baignade ou les activités nautiques. Ils sont intimement liés aux milieux riverains et humides du parc et sont donc intégrés dans le plan de conservation de la même manière que s'ils en faisaient partie. Le myriophylle à épis (*Myriophyllum spicatum*), une plante aquatique exotique envahissante, est présent dans les deux plans d'eau. Il s'agit d'une espèce qui perturbe l'écologie des milieux aquatiques où il prolifère rapidement : ses colonies denses et monospécifiques pourraient diminuer la diversité des plantes aquatiques indigènes et des espèces fauniques qui en dépendent. Il influence également les paramètres physicochimiques de l'eau des lacs où il est présent.

Dans le cadre du dernier plan de conservation, des actions de contrôle sont réalisées annuellement sur les herbiers de myriophylle au lac Stukely, et depuis 2021 au lac Fraser (pose de toile de type *Aquascreen* et arrachage manuel par des plongeurs). Les toiles permettent de contrôler les colonies denses alors que l'arrachage manuel permet de contenir l'envahissement à un niveau acceptable. L'éradication complète est peu probable.

Un programme de sensibilisation des usagers du lac Stukely a aussi été établi en collaboration avec l'Association pour la protection de l'environnement du lac Stukely (APELS), le centre de villégiature Jouvence et les municipalités visées. De plus, des actions sont réalisées par l'APELS et la municipalité d'Eastman sur la portion du lac Stukely occupée par les riverains (station de lavage, pose de toile de jute, arrachage manuel, etc.).

But et stratégies

Le but fixé pour cet enjeu est que « **d'ici 2027, la superficie des herbiers de myriophylle à épis et est réduite de 80% par rapport à l'état initial (2021)** ». Pour atteindre ce but, une stratégie est mise de l'avant :

Stratégie 1

Contrôle direct du myriophylle

Objectifs

D'ici 2024, les opérations de bâchages sont réalisées au lac Fraser.

À partir de 2022, les opérations d'arrachage manuel sont réalisées aux lacs Fraser et Stukely afin de contenir l'envahissement du myriophylle à un niveau acceptable.





Enjeu 2 – Envahissement des milieux naturels et aménagés par le roseau commun

Mise en contexte

Le roseau commun exotique (*Phragmites australis australis*) est une espèce exotique envahissante bien connue des milieux humides et ouverts du Québec. Sa présence engendre des pressions non négligeables sur les milieux naturels qu'il colonise, tant au niveau du maintien des fonctions écologiques que de la diversité faunique et floristique. Le roseau commun exotique est présent sur les berges des lacs Fraser et Stukely (**Cible 1**), de l'étang aux Cerises (**Cible 2**) et le long des pistes cyclables, des routes, des pistes de ski de fond, des campings et des stationnements.

Le précédent plan de conservation visait la réduction de la superficie de l'envahissement du roseau commun au camping Stukely, sur les abords de la route 1, du camping Stukely et de la plage Fraser. Les travaux ont bien avancé, les principales colonies se situant le long de la route 1 et des stationnements des plages Stukely et Fraser ont été contrôlées par de l'excavation ou du bâchage. Plusieurs actions de contrôle ont aussi été réalisées le long des pistes de ski de fond, à la rampe de mise à l'eau du lac Fraser ainsi que sur les berges du lac Stukely et de l'étang aux Cerises. Les efforts doivent se poursuivre afin d'éradiquer et de réduire les superficies des colonies de roseaux au parc national.

But et stratégies

Le but fixé pour cet enjeu est que « **d'ici 2027, le bâchage des sites prioritaires est complété et certains sites ont commencé à être restaurés** ». Pour atteindre ce but, trois stratégies sont mises de l'avant :

Stratégie 1

Contrôle direct des colonies prioritaires aquatiques

Objectifs

D'ici 2027, le roseau commun est contrôlé dans l'étang aux Cerises.

D'ici 2027, 50 % des colonies de roseaux des lacs Stukely et Fraser incluses dans les limites du parc sont bâchées.

Stratégie 3

Restauration des sites bâchés

Objectif

D'ici 2024, un plan de restauration est élaboré et la restauration est débutée.

Stratégie 2

Contrôle direct des colonies prioritaires terrestres

Objectif

D'ici 2024, le bâchage est complété le long des pistes de ski de fond.



Enjeu 3 – Maintien du couvert forestier

Mise en contexte

Le parc national du Mont-Orford est l'un des parcs les plus achalandés du réseau des parcs nationaux du Québec gérés par la Sépaq. Conséquemment, une vigilance continue est nécessaire afin d'intervenir lorsque des impacts sur le milieu naturel sont observés. Les secteurs aménagés ont fait face à un achalandage accru au cours des dernières années, qui s'est notamment soldé en débordements dans les secteurs forestiers adjacents aux plages des lacs Stukely et Fraser et en piétinement des sous-bois (**Cible 3**) dans les sentiers qui n'ont pas été aménagés pour soutenir un tel nombre de randonneurs. Le contexte de la pandémie est venu accélérer cette tendance.

Par ailleurs, un fort taux de mortalité des arbres est observé au camping Stukely, qui a été réaménagé en 2016. Un dépérissement des arbres est observé à la suite des travaux de réaménagement qui ont d'une part modifié le drainage du sol et d'autre part endommagé les racines des arbres par l'utilisation de machinerie. Fragilisée, la forêt du camping est plus sensible aux maladies, par exemple à la maladie corticale du hêtre ou à la rouille vésiculeuse du pin blanc, et aux insectes ravageurs, dont l'agrile du frêne (*Agrilus planipennis*), un insecte exotique envahissant.

Afin de s'assurer que le couvert forestier soit maintenu et que les arbres soient en santé, des actions devront être entreprises au cours des prochaines années.

But et stratégies

Le but fixé pour cet enjeu est que « **d’ici 2027, la stratégie de reboisement est débutée** ». Pour atteindre ce but, cinq stratégies sont mises de l’avant :

Stratégie 1

Portrait de situation

Objectif

D’ici 2024, le portrait de la situation est réalisé.

Stratégie 2

Stratégie de reboisement

Objectif

D’ici 2025, une stratégie de reboisement est élaborée.

Stratégie 3

Plan d’aménagement des zones fréquentées

Objectif

D’ici 2025, un plan d’aménagement des zones fréquentées est élaboré et mis en œuvre.

Stratégie 4

Plantation des secteurs du camping et de la plage Stukely

Objectif

D’ici 2027, la première phase de plantation dans ces secteurs est réalisée.

Stratégie 5

Outils éducatifs de sensibilisation

Objectif

D’ici 2023, les outils éducatifs sont mis en œuvre via le plan d’éducation.



Vulnérabilité 1 – Ruissellement des stationnements et d’une partie du camping Stukely vers le lac Stukely

Mise en contexte

L’eau de ruissellement en provenance des stationnements et du camping Stukely se déverse directement dans le lac Stukely (**Cible 1**), et ce à la suite d’un réaménagement des fossés de drainage des stationnements et du camping en 2016. Un problème de sédimentation a été observé à la rampe de mise à l’eau du lac. L’absence d’aménagement permettant la rétention des eaux s’écoulant des infrastructures est la principale cause de la sédimentation observée. Afin de corriger le drainage des infrastructures actuelles, une analyse de la problématique doit être réalisée afin de proposer les bons aménagements et améliorer la qualité de l’eau de ruissellement des stationnements et du camping.

But et stratégies

Le but qui a été fixé pour cette vulnérabilité est que « **d’ici 2027, la problématique de sédimentation provenant du ruissellement des stationnements et d’une partie du camping Stukely est corrigé** ». Pour atteindre ce but, deux stratégies sont mises de l’avant :

Stratégie 1

Étude de correction du drainage des infrastructures

Objectif

D’ici 2024, les plans et devis sont réalisés.

Stratégie 2

Correction du drainage des infrastructures

Objectif

D’ici 2026, les corrections sont mises en place.



Vulnérabilité 2 – Qualité de l'eau du ruisseau Castle

Mise en contexte

Le ruisseau Castle (**Cible 2**) prend sa source dans les monts Orford, Alfred-DesRochers et Giroux. Le bassin versant du ruisseau Castle a une superficie de 37 km², dont 10 km² sont situés à l'intérieur du parc national du Mont-Orford. La station de ski du Mont-Orford est localisée sur une partie des trois monts desquels le ruisseau Castle prend sa source. La présence de secteurs déboisés pour les pistes de ski et l'enneigement artificiel ont le potentiel d'impacter le ruisseau qui s'écoule par la suite dans le parc national. Une augmentation de la sédimentation du cours d'eau pourrait découler des aménagements de la station de ski, dégradant ainsi l'habitat aquatique. Toutefois, aucune donnée ne permet actuellement d'affirmer que la station de ski a de tels impacts sur la qualité de l'eau du ruisseau Castle. Une caractérisation du milieu aquatique serait ainsi nécessaire afin de connaître l'ampleur des impacts réels.

But et stratégies

Le but qui a été fixé pour cette vulnérabilité est que « **d'ici 2027, l'état de santé du ruisseau Castle est connu** ». Pour atteindre ce but, une stratégie est mise de l'avant :

Stratégie 1

Portrait de la situation



Objectif

D'ici 2027, une caractérisation du ruisseau Castle est réalisée.





Vulnérabilité 3 – Maintien de la connectivité écologique entre le parc et sa périphérie

Mise en contexte

Les écosystèmes composant un parc national sont intimement liés à l'utilisation du territoire en périphérie. Les zones forestières périphériques du parc national du Mont-Orford sont soumises à diverses pressions, telles que l'urbanisation, la construction de routes, l'agriculture et l'utilisation des ressources naturelles. L'utilisation, la modification et l'aménagement de ces territoires peuvent modifier la composition, la structure et la dynamique de leurs habitats naturels. Les effets de ces pressions peuvent affecter les espèces et les habitats des milieux forestiers du parc national (**Cible 3**).

Le maintien du couvert forestier en périphérie est une préoccupation pour maintenir la connectivité écologique² du parc et de sa périphérie. Les massifs forestiers ont été morcelés et pourraient l'être davantage, mettant à risque une partie de la diversité des espèces floristiques et fauniques. L'étalement urbain et l'agriculture en sont les principales causes, bien que l'acériculture, la sylviculture, les pâturages et les activités récréatives fassent également partie des pressions exercées sur la périphérie.

La connectivité écologique du parc passe donc par l'établissement de corridors écologiques qui permettent de connecter les aires naturelles, dont la réserve naturelle des Montagnes Vertes et le parc national de la Yamaska. Les plans de conservation 2012-2017 et 2017-2022 ont mis à l'avant l'enjeu du maintien des corridors écologiques. En ont découlé de nombreuses actions de sensibilisation auprès des acteurs régionaux, des visiteurs et des propriétaires terriens des municipalités périphériques. De plus, le parc collabore avec l'organisme Corridor appalachien depuis 2013 pour la création et le maintien de corridors écologiques permettant de connecter le parc au massif forestier de la réserve naturelle des Montagnes-Vertes.

² La connectivité écologique peut être définie comme le degré de connexion de divers milieux naturels présents au sein d'un même paysage, au niveau de leurs composantes, de leur répartition spatiale et de leurs fonctions écologiques.

But et stratégies

Le but qui a été fixé pour cette vulnérabilité est que « **d'ici 2027, le parc a contribué à faire avancer les projets de connectivités dans la région** ». Pour atteindre ce but, une stratégie est mise de l'avant :

Stratégie 1

Appui aux démarches de Corridor appalachien



Objectif

D'ici 2027, le parc participe aux efforts régionaux pour favoriser la connectivité le long de l'autoroute 10.





Vulnérabilité 4 – Mortalité des oiseaux dans les fenêtres des nouveaux bâtiments

Mise en contexte

Les constructions récentes au parc national du Mont-Orford, soit le centre de découverte et de services Le Cerisier, le centre de services Opeongo (bâtiment de la plage du Lac-Fraser) et le centre de services Le Bonnallie (bâtiment de la plage du lac Stukely), ont été réalisées avec une architecture moderne où le bois et les fenestrations sont au premier plan afin de s'harmoniser avec l'environnement naturel qui les entoure. Depuis leur inauguration, l'équipe du parc national a toutefois observé un impact direct de ces bâtiments sur la faune : une quantité non négligeable d'oiseaux entrent en collision avec leurs fenêtres et les garde-corps en verre, engendrant la mort de nombreux oiseaux qui ont été confondus par le reflet de la végétation sur les fenêtres. De plus, la forêt est visible de part et d'autre des bâtiments en raison de la configuration des fenêtres et des garde-corps, donnant l'illusion qu'il n'y a pas d'obstacle entre les milieux environnants. Des corrections peuvent être appliquées afin de diminuer, voire d'éliminer la problématique.

But et stratégies

Le but qui a été fixé pour cette vulnérabilité est que « **d'ici 2027, la problématique de la collision des oiseaux dans les fenêtres des trois bâtiments de services est réglée** ». Pour atteindre ce but, trois stratégies sont mises de l'avant :

Stratégie 1

Documentation de la situation



Objectif

À partir de 2022, les mortalités sont comptabilisées.

Stratégie 3

Mise en place des solutions



Objectif

D'ici 2026, une solution est mise en place.

Stratégie 2

Plan d'action basé sur des solutions permanentes



Objectif

D'ici 2024, les solutions sont documentées et un plan d'action est élaboré.





Vulnérabilité 5 – Protection de la communauté de tortues

Mise en contexte

La composition de la communauté de tortues du parc national du Mont-Orford (**Cible 4**) n'est pas documentée. De plus, l'absence d'information sur l'état de santé des populations et sur l'impact de différentes pressions associées principalement à la prédation des nids et à la mortalité routière ne permet pas de statuer sur la viabilité à long terme des populations de tortue serpentine (*Chelydra serpentina*) et de tortue peinte (*Chrysemys picta*).

Bien que l'ensemble des menaces et de leurs impacts sur la santé des populations de tortues ne soit pas documenté, les observations démontrent une mortalité liée aux infrastructures routières. Les tortues recherchent des sites de ponte exposés au soleil avec un substrat composé de gravier ou de sable, caractéristiques des accotements de routes. La présence de nids en bordure de routes augmente les risques de mortalité due à des collisions avec des véhicules.

La prédation des œufs est également une menace à la population de tortues, puisqu'elle diminue le recrutement de juvéniles, ce qui augmente le vieillissement de la population. La présence de prédateurs, comme les rats laveurs, est favorisée par les activités humaines. La route reliant l'entrée principale du secteur du lac Stukely au camping du lac Stukely longe plusieurs étangs. C'est un lieu très prisé par les tortues pour la ponte et en même temps un chemin facile à emprunter pour les rats laveurs.

L'une des problématiques remarquées au parc national du Mont-Orford est associée au réaménagement du centre de découverte et de services Le Cerisier qui a eu lieu en 2017 ainsi qu'au nouvel aménagement paysagé au pourtour du bâtiment. Bien que cet aménagement semble adéquat pour la nidification (substrat meuble), sa configuration engendre la chute des femelles en quête de sites de ponte. Certains espaces sous les balcons mènent au-dessus d'un muret de pierre de plus de 2 m de hauteur. Des actions simples afin de bloquer le passage des tortues peuvent être mises en place.

But et stratégies

Le but qui a été fixé pour cette vulnérabilité est que « **d’ici 2027, l’état de santé des populations de tortues est connu afin de réaliser des actions pour améliorer ou maintenir leur viabilité à long terme** ». Pour atteindre ce but, trois stratégies sont mises de l’avant :

Stratégie 1

Portrait de la situation des tortues au parc



Objectif

D’ici 2025, le portrait de la situation des tortues est connu.

Stratégie 2

Adaptation du bâtiment Le Cerisier



Objectif

À partir de 2024, le bâtiment Le Cerisier est adapté.

Stratégie 3

Adaptation des infrastructures routières



Objectif

D’ici 2027, des solutions sont mises en place aux abords de la route 1 du parc, si nécessaire, pour limiter les collisions avec les véhicules et la prédation.



RÉFÉRENCES

- Conservation Measures Partnership (CMP), 2020. Standards ouverts pour la pratique de la conservation. Version 4.0 (<https://conservationstandards.org/wp-content/uploads/sites/3/2020/12/CMP-Standards-ouverts-pour-la-pratique-de-la-conservation-v4.0-French.pdf>)
- Deshaies, M.-È. et Charest, R. 2018. La conservation des parcs nationaux au-delà de leurs frontières. *Le Naturaliste canadien*, 142(1), 50–63. <https://doi.org/10.7202/1042013ar>
- Ministère Forêt, Faune et Parcs, 2018, Politique sur les parcs nationaux du Québec, Gouvernement du Québec, 48 p.
- Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq), 2018, Programme de suivi des indicateurs environnementaux des parcs nationaux du Québec - Rapport 2013-2017